

scotch

scotch

scotch



UDC GE  
CP 1828 - 1211 Genève 26



GAS/ECR/ICR

nicht frankieren  
ne pas affranchir  
non affrancare  
50048349  
000002

A



LAPOSTE

Emile Hubert  
Conseiller municipal  
Avenue Sainte-Cécile 1  
1217 Meyrin

Plier ici pour le renvoi

# Pour une saine gestion des deniers publics

## le 15 mars 2020

### Votez la liste 4

Emile Hubert, Adriana Schweizer, Nicolas Monticelli, Youssef Kerbage, Harry Hayes, Sasà Hayes, Sandra Kowlessur-Araujo, Bektesh Ferati, Cédric Sauthier, Patrick Nicolet, Luis Vazquez Lopez, Cyril Nobs, Martin Trippel, Gaetano Berardi  
**avec David Dournow & Marco Gaetanino au CA**

scotch

scotch

scotch

# Référendum communal de Meyrin : **NON** aux 3,2 millions pour des études en vue de transformer le Forum

Référendum communal contre la délibération n°2019-26a du Conseil municipal de la commune de Meyrin du 4 février 2020 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 3235'000 en vue de la mise à niveau du bâtiment Forum Meyrin et de la relocalisation des activités pendant la durée des travaux

## **POUR UNE GESTION SAINNE DES DENIERS PUBLICS NOUS EXIGEONS UN MINIMUM DE BON SENS**

- ✓ **NON** à une dépense de 3,2 millions pour financer des études en vue de transformer le Forum dont personne ne se plaint
- ✓ **NON** à l'urgence ; des rénovations récentes ont déjà été payées pour la toiture, la fontaine, les lumières, le chauffage, etc
- ✓ **NON** à des études en vue de travaux qui ne sont pas prioritaires et qui devraient avoisiner les 33 millions !
- ✓ **NON** à la démolition de la fontaine centrale du patio. Elle fait partie du patrimoine architectural de Meyrin.
- ✓ **NON** à la fermeture définitive du restaurant du Forum côté Place des Cinq-Continents

*Les citoyennes et citoyens soussigné-e-s, électrices et électeurs de la commune de Meyrin, demandent, conformément aux articles 68, 77 à 79 de la constitution de la République et canton de Genève du 14 octobre 2012 et aux articles 85 à 94 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982, que la délibération du Conseil municipal de la commune de Meyrin du 4 février 2020 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 3235'000 en vue de la mise à niveau du bâtiment Forum Meyrin et de la relocalisation des activités pendant la durée des travaux soit soumise à la votation populaire.*

La signature doit être apposée personnellement à la main par le ou la signataire. Cela ne s'applique pas à la personne incapable de le faire par elle-même pour cause d'infirmité. Seuls les électrices et électeurs de nationalité suisse ayant leur droit de vote sur la commune de Meyrin et **les étrangers domicilié(s) dans la commune et ayant leur domicile légal en Suisse depuis au moins 8 ans peuvent signer ce référendum communal.**

Celui qui appose une autre signature que la sienne ou plus d'une signature est passible d'une amende administrative pouvant s'élever à 100 F. Les signatures obtenues par un procédé réprimé par la loi doivent être annulées (art. 87, al. 1, lettre b, et art. 91 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982).

Nom (majuscules)	Prénom (usuel)	Date de naissance (jj/mm/aaaa)	Canton d'origine ou nationalité	Domicile  (Adresse complète : rue, numéro, code postal et localité)	Signature

**Veillez renvoyer cette liste, même incomplète, avant le 20 mars 2020** à l'adresse : *Emile Hubert 1 Av. Sainte-Cécile 1217 Meyrin* (pour le comité référendaire)